



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 13 septembre 2017

Elections sénatoriales 2017 **Le mode de scrutin - La place des femmes**

Le mode d'élection des sénateurs

Les bases légales les plus récentes (Loi n° 2013-702 du 2 août 2013) fixent ainsi les modalités d'élection des sénateurs :

- **Application du scrutin de liste.** Il permet une alternance femme-homme dans les listes de candidats pour les départements qui élisent au moins trois sénateurs (ce qui représente au moins 73 % des sièges).
- **introduction d'une obligation de parité** (alternance femme-homme) dans la composition des listes de candidats à l'élection des délégués des conseils municipaux et suppléants, dans les communes de 1 000 habitants et plus, en vue de féminiser le collège électoral des sénateurs/sénatrices.
- **Le candidat/la candidate et son suppléant/sa suppléante doivent être de sexe différent** dans les départements où les sénateurs sont élus au scrutin uninominal majoritaire (27 % des sièges).
- **Durée du mandat :** les sénateurs sont élus pour 6 ans et sont renouvelables par moitié tous les 3 ans.

Le prochain renouvellement du 24 septembre 2017

En France

- 170 sièges sont renouvelables dans 38 départements métropolitains (150 sièges), dans 6 dans les DOM-TOM (14 sièges) et pour les Français de l'étranger (6 sièges).
- 19 départements (dont la Lozère) élisent 1 sénateur ou 2 sénateurs (Pyrénées-Orientales). Ils ne sont donc pas soumis à la parité légale pour l'élection des candidats titulaires (37 sièges). En revanche, les suppléant-e-s doivent être de sexe différent, selon que le titulaire est une femme ou un homme.
- 1 996 candidats au total, dont 909 femmes, soit 45,5 %.
- Dans les départements élisant les sénateurs au scrutin uninominal majoritaire 181 candidats seront en lice le 24 septembre, dont 43 femmes, soit 23,8 %.
- Dans les départements soumis au scrutin de liste à parité alternée, on dénombre 248 candidats, mais seulement 64 femmes têtes de liste soit 25,8 %. Ce pourcentage est à rapprocher de celui des femmes candidates dans les départements élisant moins de 2 sénateurs.

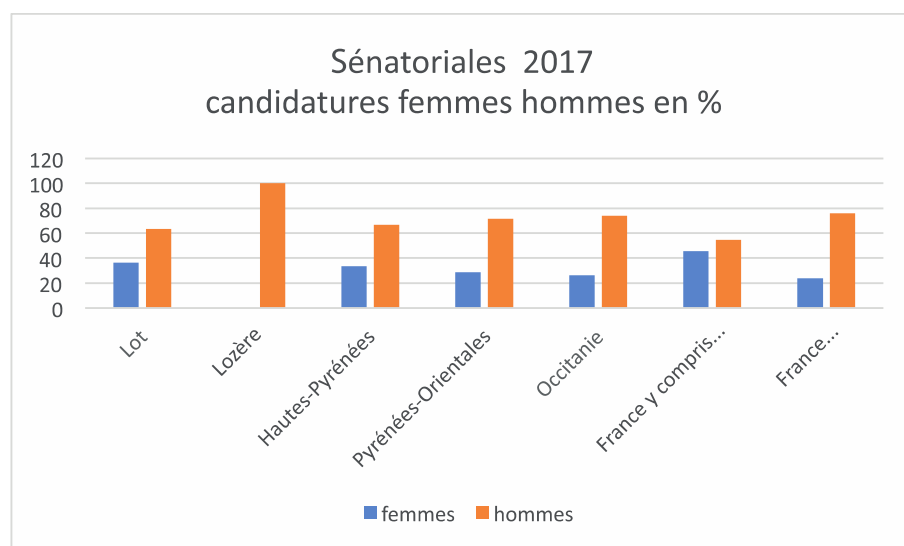
En Occitanie

En Occitanie, quatre départements sont concernés par le renouvellement du 24 septembre 2017 : le Lot, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales.

Pourcentage de candidat-e-s Femmes et Hommes en Occitanie, avec comparaison France entière

Départements	Candidat-e-s	Femmes	% Femmes	% Hommes
Lot	11	4	36,4	63,6
Lozère	9	0	0,0	100,0
Hautes-Pyrénées	12	4	33,3	66,7
Pyrénées-Orientales	14	4	28,6	71,4
TOTAL Occitanie	46	12	26,1	73,9
France y compris DOM-TOM et Français de l'étranger	1996	909	45,5	54,5
France - Départements élisant 1 ou 2 sénateurs	181	43	23,8	76,2

Poids des femmes candidates aux sénatoriales en Occitanie avec comparaison France entière



Pourcentage de candidates par nuance politique en Occitanie

Nuance politique	Candidats	Femmes	%Femmes
Communistes et Front de Gauche	7	3	42,9
Debout la France	2	0	0,0
Divers droite	7	1	14,3
Divers gauche	3	0	0,0
France insoumise	1	0	0,0
Front national	4	0	0,0
Les Républicains	6	0	0,0
Radicaux de gauche	3	1	33,3
République en marche	5	3	60,0
Socialistes	6	4	66,7
UDI	2	0	0,0

Seul un peu plus d'un quart de femmes (26,1 %) sont candidates aux élections sénatoriales en Occitanie dans les 4 départements (sur 13) renouvelables au scrutin du 24 septembre. Ce chiffre est à rapprocher de la proportion de femmes placées en tête de liste, en France, dans les départements élisant les sénateurs au scrutin majoritaire à parité alternée (25,8 %). Il ne préjuge pas d'une avancée majeure de la féminisation de la Haute-Assemblée. Le Sénat comptait 25 % de femmes, soit 7 sénatrices de plus qu'en 2011. L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie n'avait pas, alors, manqué de souligner « *qu'à ce rythme, la parité au Sénat, ce sera dans 13 scrutins, soit en 2059 !* ».

Côté partis et formations politiques, la parité ne semble pas à l'ordre du jour : moins de la moitié d'entre eux (5 sur 11 en présence en Occitanie) présentent des candidates. Au palmarès, le Parti socialiste est largement en tête avec 66,7 % de candidates. Mais, à l'ouverture des candidatures, il détenait 2 sortantes dans les Hautes-Pyrénées et dans les Pyrénées -Orientales. Il est suivi de La République en Marche (60 %), du Front de Gauche (42,9 %) et des Radicaux de Gauche (33 %). Seuls les socialistes et les marcheurs respectent la parité de candidature.

A signaler, les **bonnes pratiques dans deux départements** :

- Dans les Hautes-Pyrénées, le P.S. a investi une femme, Viviane Artilagas, présidente de l'association des maires, au poste précédemment occupé par Josette Durieux qui ne se représente pas.
- Dans les P.O., le P.S. a reconduit Hermeline Malherbe, sénatrice sortante.

De manière globale, ces résultats très décevants, sont à rapprocher du pourcentage de femmes maires : en Occitanie elles sont 15,5 % (contre 16 % en France). Des chiffres bien loin de la parité !

Les départements affichant les plus fortes proportions sont :

- L'Ariège : 18,1 %
- La Haute-Garonne : 18 %
- Les Hautes-Pyrénées : 17,6 % (département renouvelable le 24 septembre)
- Le Lot : 17,5 %
- Le Gers : 17,3 %
- Le Tarn : 17,2 %.

Dans les 5 départements de l'ancien Languedoc-Roussillon, les résultats se situent entre 14,3 % (Gard) et 10,2 % (Pyrénées-Orientales).

(Sources : Ministère de l'Intérieur et Sénat).

CONTACT : **Geneviève Tapié** emc.tapie.genevieve@orange.fr
